

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER du 5 décembre 2024

<u>Présents</u>

Exécutif MM. Alain Corthay maire

Marc Jaquet adjoint
Coranda Pierrehumbert adjointe

Bureau du Conseil M. Christophe Berthelet président

Mme Simona Korff secrétaire du Bureau

Conseillères

municipales Mmes Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab,

Valérie Sella

Conseillers municipaux MM. Boris Aellen, Nicolas Baltassat, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz,

David-Peter Lê, Didier Martin, Stéphane Morand

Personnel communal M. Michel Vazquez secrétaire général

Procès-verbaliste Mme Emmanuelle Maia

Mme

<u>Absent-e-s excusé-e-s</u> M. Denis Jotterand vice-président

Mme Line Müller, conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024
- 2. Communications du Bureau du Conseil
- 3. Communications de l'Exécutif
- 4. Rapports des commissions
- 5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
- 6. Projets de délibérations :
 - 2024-20 : Crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 780'000.- TTC pour la réfection de l'éclairage des terrains de football du CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
 - 2024-21: Crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 170'000.- TTC pour l'optimisation des installations d'arrivée de l'eau et d'arrosage du CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676
 - 2024-22: Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier
- 7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 et annonce les élus excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre 2024 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le Président n'a aucune communication.

3. Communications de l'Exécutif

a) Marché de Noël

Le Maire remercie et félicite chaleureusement les organisateurs du marché de Noël, qui était une belle cuvée. Il remercie également la voirie pour son énorme travail. Le concept était sympathique et il a entendu de magnifiques échos tant des participants que des marchands. Tous les stands étaient de super qualité et la Commune s'est fait une bonne réputation dans la région.

b) Personnel

Claudine Laurent, qui travaille à 25 % pour le bâtiment collectif, prendra sa retraite le 31.1.2025. Catherine Mesrobian, qui l'a déjà remplacée à certaines occasions et qui se sent à l'aise dans cette tâche, devrait probablement lui succéder et travailler en binôme avec son mari, comme ce fut aussi le cas à l'époque entre Claudine et René Laurent. Catherine entrera normalement en fonction le 13.1.2025, afin de se former avant le départ de Claudine.

c) <u>Indemnités des membres du Conseil municipal</u>

Les indemnités pour l'année 2024 ont été versées ce jour à l'ensemble des élus. En cas de souci, qu'ils n'hésitent pas à contacter Virginie Favre.

d) Marché de Noël bis

Marc Jaquet remercie la commission, la voirie, le responsable des bâtiments communaux et son stagiaire pour leur travail. L'ensemble des commissaires a mis la main à la pâte et c'est un plaisir de voir évoluer cette commission.

e) <u>Cimetière</u>

Les travaux ont repris mardi et tout se passe bien. Un nouveau plan pour l'arrosage a été validé par l'entreprise Lacroix et les ouvriers ne creuseront plus aussi près des arbres. Certains détails seront étudiés en partenariat avec l'OCAN. Pour le moment, l'électricité est alimentée par une génératrice ; la commune envisageait le raccordement sur un poste électrique au bord de la parcelle, mais les SIG ont défini un emplacement sur le chemin de la Rétuelle, de l'autre côté de la route.

f) <u>FITIAP</u>

Le Conseil de fondation de la FITIAP a décidé d'éventuellement allouer une participation ou un prêt pour une amélioration des installations énergétiques des bâtiments à venir dans la future zone sud. Cette réflexion a été initiée suite au concept énergétique choisi par Christian Kreutzer pour son futur bâtiment. La Fondation souhaiterait que celui-ci prévoie un peu plus de géothermie, ce qui impliquerait un coût supplémentaire de Fr. 450'000.-. La Fondation pourrait en subventionner la moitié, soit Fr. 225'000.-.

Cette décision impliquera une modification du règlement et peut-être aussi des statuts de la Fondation, qui devront être validés par les Conseils municipaux.

Christian Kreutzer a déposé sa demande d'autorisation de construire le 27.11.2024. L'idée est de lui proposer soit une participation de 50 % pour l'amélioration de son concept énergétique, soit un prêt plus conséquent.

Ce concept serait appliqué à toute nouvelle construction dans la Pallanterie-Sud, ce qui représenterait 1,6 mio en vingt ans, un montant qui n'aura pas d'impact sur les réserves financières de la Fondation.

Au vu de ce qui précède, **Marc Jaquet** sollicite un accord de principe du Conseil municipal, avant un vote plus formel en février prochain.

Boris Aellen demande si c'est une entreprise qui demande à la commune de financer la moitié.

Marc Jaquet répond que la Fondation demande aux deux Conseils municipaux de valider le principe détaillé ci-dessus. Ces subventions potentielles ne coûteront rien aux communes. Mais pour envisager cette possibilité, l'aval des deux Conseils municipaux est obligatoire. Les fondations ne sont pas soumises aux mêmes devoirs et obligations que les communes.

Enrico Castelli ajoute que ce genre de démarche, qui vise à soutenir via une fondation des projets de développement, n'est pas prévue par le droit. C'est pour cette raison qu'un avis juridique a été demandé par le Bureau. Les représentants de Collonge-Bellerive voulaient également solliciter l'avis du SAFCO. Mais ces coûts ne seront pas supportés par les communes. De plus, accompagner le développement de cette zone est un souhait de la Fondation. D'autant que ces questions énergétiques font complètement sens avec le développement durable et les politiques climatiques actuelles. S'il y a une crainte au sein de la Fondation de créer un précédent juridique, Enrico Castelli souligne l'importance de l'objectif et répète que c'est la Fondation qui supportera ces coûts. Les communes fondatrices n'auront pas un centime à débourser. Pour sa part, il trouve tout à fait souhaitable que les autorités aillent dans cette démarche, quitte à modifier le règlement, les statuts et les aspects juridiques.

Yannick Dupraz demande si la commune se portera donc garante dans le cas où la Fondation ne parviendrait plus à rembourser.

Marc Jaquet, qui répond par la négative, rappelle que les Conseils municipaux doivent valider toute modification du règlement et des statuts de la Fondation.

Yannick Dupraz pense que du moment où les communes ont leur mot à dire, elles ont une responsabilité.

Pas une responsabilité financière, rappelle le Maire.

Marc Jaquet ajoute que cette responsabilité est déléguée aux représentants des communes au sein du Conseil de fondation.

Yannick Dupraz demande si la commune ne serait pas impliquée en cas de problème financier au sein de la FITIAP.

p. 4 (sur 17) *PVCM2024-12-05em.docx*

Marc Jaquet rappelle que les communes ont créé cette fondation. Mais on parle là de 1,6 mio sur vingt ans. Les chances pour que la Fondation se trouve potentiellement en faillite sont vraiment minimes.

Yannick Dupraz a appris que selon les statuts de la Fondation, tous les bâtiments reviendront pour Fr. 1.- symbolique aux communes. Mais à quel moment ?

Sauf erreur après 99 ans, indique **Marc Jaquet**. Mais le droit de la Fondation pourrait être reconduit.

Yannick Dupraz relève que si ces bâtiments revenaient un jour à la commune, celle-ci devrait les gérer.

Enrico Castelli répète qu'il n'y a ni enjeu financier ni péril en la demeure. C'est juste un accord de principe demandé au Conseil municipal pour que la Fondation soutienne les énergies renouvelables dans ce périmètre.

Yannick Dupraz rappelle que cette Fondation prend beaucoup d'ampleur. Est-ce que la commune, qui reste petite, aurait les moyens d'assumer si la Fondation capotait ?

Marc Jaquet souligne que plus la Fondation grandit, plus elle génère de produits et moins la commune aura de souci à se faire.

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'il s'agit d'une incitation aux entreprises via des subventions afin de les encourager à aller plus loin dans leur développement énergétique. Elle avait pour sa part deux préoccupations. La première, c'était que ces subventions ne prétéritent pas les frais pour les entretiens des voiries prévus dans la convention tripartite Collonge-Bellerive/Meinier/FITIAP. Mais vu les budgets et les montants, cela ne devrait pas être un problème. La seconde, c'est que les conditions de mise à disposition de ces subventions sont encore inconnues. Il ne faudrait pas que les entreprises se reposent sur la Fondation alors qu'elles ont accès à différentes subventions cantonales.

Marc Jaquet explique que les entreprises devront prendre en charge la moitié des coûts de ces concepts énergétiques.

Boris Aellen demande si les énergies renouvelables ne sont pas obligatoires pour les nouvelles constructions.

Marc Jaquet répond que le futur bâtiment de Christian Kreutzer fonctionnera avec des énergies renouvelables. Mais c'est la variante la moins coûteuse qui a été choisie.

David-Peter Lê souhaiterait connaître la position de Collonge-Bellerive.

Marc Jaquet indique que le représentant de Collonge-Bellerive au sein du Conseil de fondation souhaitait demander un avis au SAFCO. Mais le Conseil de fondation était unanimement favorable à ces subventions.

Le Maire soutient ce genre de démarche intelligente. D'autant plus que les bâtiments de Kreutzer et du Cercle des agriculteurs ne rapporteront rien à la Fondation, s'agissant de projets privés. Si cette démarche est dénuée de tout intérêt, il est positivement surpris.

Marc Jaquet rappelle que Christian Kreutzer pourrait décliner la proposition de la FITIAP.

Enrico Castelli relève que la FITIAP, avec le développement de la zone, travaille maintenant sur des projets très concrets. En l'occurrence, c'est la commission technique qui s'est penchée sur ce dossier. Il pense que la commune devrait écouter l'avis de ses représentants, qui ont rendu un préavis favorable. Ces subventions vont réellement dans le sens du développement de la zone tel que souhaité par les autorités.

p. 5 (sur 17) *PVCM2024-12-05em.docx*

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote de principe.

Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents.

g) Mérites meynites

Marc Jaquet présente les dossiers reçus. Après discussion, ils sont votés et validés par l'assemblée (Conseil municipal in corpore et Exécutif, conformément au règlement des Mérites meynites).

h) Tombola

Coranda Pierrehumbert annonce que 93 personnes ont participé à la tombola, cette année, soit presque 5% de la population, ce qui démontre bien l'intérêt de cette tombola. Deux à quatre billets sont attribués selon les spectacles proposés, soit 70 personnes qui en bénéficieront.

i) Label Commune en santé

Heidi Gusset et la COSC ont dû répondre à quelques précisions demandées par la commission d'attribution du label *Commune en santé*. Le médecin cantonal viendra remettre ce label lors des Vœux du Maire.

4. Rapports des commissions

a) <u>Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture</u> (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

Notre commission s'est réunie le 19 novembre ainsi que le 3 décembre pour son repas de fin d'année avec les collaborateurs du service technique et le responsable des bâtiments communaux.

Appel d'offres pour la gestion des déchets : Marc Jaquet, Michel Vazquez, Virginie Favre, Marc Zwahlen et moi-même avons fait partie du comité d'évaluation pour le marché public de la levée des déchets de la commune de Meinier sous la gestion d'une juriste. L'entreprise Pradervand Transports a remporté cet appel d'offres.

Il y a une très importante augmentation de tarifs (jusqu'à quatre fois le prix sur certains), car cela fait plus de dix ans que les prix n'avaient pas bougé et que le tonnage a baissé pour les levées en porte-à-porte. Le tarif actuel avec deux levées par semaine est de Fr. 102,05 la tonne. La nouvelle offre, avec toujours deux levées par semaine, passait à Fr. 482,25 la tonne. Pour des raisons économiques mais aussi écologiques, nous avons décidé de ne faire qu'une levée par semaine, qui aura lieu les lundis. Le coût sera de Fr. 192,15 la tonne.

☑ Routes:

- Les travaux à la route de Covéry vers le chemin de la Garmaise sont terminés, ainsi que les bordures des grilles de la route de Bellebouche et le sac au chemin des Courtis.
- Carrefour chemin des Combes/route de Meinier : l'État avance sur ce dossier, nous espérons avoir une ébauche de projet pour 2025.
- Carrefour route de Covéry/route de Bellebouche : nous avons reçu les devis du bureau d'ingénieur AJS. Pour le travail du bureau d'ingénieur, le montant s'élèverait à Fr. 23'000.-. Création d'un giratoire : le coût serait de Fr. 253'000.-. Création d'un

carrefour surélevé de couleur : le coût serait de Fr. 110'000.-. La commission est plus intéressée par la surélévation du carrefour. Nous sommes en attente d'autres devis. Dossier à suivre.

- Route de Bellebouche : nous avons reçu les plans cette semaine, pour l'installation des piquets en quinconce de chaque côté. Dossier à suivre.
- ☑ Cimetière : le chantier a repris.

Marc Jaquet précise que la décision de prévoir une seule levée pour les déchets représente une économie potentielle de Fr. 50'000.- pour la commune. De plus, selon l'entreprise Pradervand, cette cadence suffira.

Coranda Pierrehumbert ajoute qu'en cas de lundi férié, la levée sera différée au lendemain.

b) <u>Cohésion sociale & Culture</u> (COSC)

Valérie Sella donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 26 novembre dernier.

- Suite au joli succès rencontré en juillet 2023, nous avons organisé pour la seconde fois la venue du camion-théâtre du Théâtre de Carouge. Le spectacle aura lieu au centre du village le mercredi 4 juin 2025. Il s'agira de la pièce *Les Diablogues* de Roland Dubillard, mise en scène par Jean Liermier.
- Avec Coranda Pierrehumbert, nous avons assisté au groupe de pilotage du centre intergénérationnel le 25 novembre dernier. De belles synergies continuent à émerger de ce groupe. Ensuite, des habitants du centre du village étaient présents pour évoquer des problèmes de chauffage ainsi que des difficultés de communication avec la régie et, même si ce n'était pas le lieu, cette information a été relayée à la FIM par le biais du Maire qui était également présent. Certains ont également souhaité que la charte signée lors de l'emménagement des nouveaux habitants puisse être réactivée. Ils proposent que nous organisions un world café, comme cela avait été fait avec les premiers résidents du quartier du Tilleul.
- ☑ En ce qui concerne les jubilaires, Line Müller et moi-même avons rendu visite à Christiane Rollero Boimond pour ses 90 ans.
- ☑ Enfin, nous avons finalisé les dons humanitaires.
 - Pour les dons à l'international, nous avons soutenu des associations en lien avec des projets soutenant les femmes et les enfants.
 - Nous avons octroyé une somme de Fr. 20'000.- à la FGC (Fédération genevoise de coopération), soit Fr. 10'000.- pour le suivi d'un projet en Tanzanie sur la gestion communautaire du corridor de la Rungwa et Fr. 10'000.- pour un projet de recherche d'alternatives de financement innovant et de développement des exploitations familiales par la stimulation mutuelle au Burundi.
 - Nous avons également octroyé une somme de Fr. 3'000.- à l'Espagne suite aux inondations qui ont eu lieu à Valence fin octobre dernier.
 - Et pour finir, nous avons soutenu à hauteur de Fr. 10'000 l'association « Espoir pour un avenir meilleur » au Vietnam. Cette association a été créée l'année passée par le Vovinam Viet Vo Dao qui a des liens avec Meinier. Il s'agit de l'achat de vélos permettant aux enfants de se rendre à l'école, ainsi que la construction de puits sur les hauts plateaux.
 - Le détail de toutes les associations soutenues en 2024 sera volontiers transmis aux intéressés.

c) <u>Développement durable, Environnement & Communication</u> (DEC)

Simona Korff donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes réunis le 21 novembre 2024.

- ✓ Nasser Yassine nous a présenté, en visioconférence, le projet de capsules vidéo en lien avec son travail de Bachelor. Ce projet a pour but de mettre en lumière la régénération des sols en dépassant le clivage traditionnel entre agriculture conventionnelle et biologique. La vidéo comprendra une partie de vulgarisation scientifique, incluant les résultats de son travail de Bachelor, ainsi qu'une partie de témoignages. Après discussion, la commission a validé la création d'une vidéo de 12 minutes, qui pourra être déclinée en capsules plus courtes de 1 à 5 minutes, pour une diffusion adaptée à divers publics.
- Nous avons ensuite discuté de notre contribution à la campagne cantonale sur le gaspillage alimentaire prévue pour la fin d'année. Une nouvelle page a été créée sur le site de la commune avec un lien qui permet d'accéder au nouveau guide pratique sur la consommation responsable, et nous diffuserons également l'information à travers le « Coin vert » du Meinier infos.
- ☐ Le sous-groupe dédié a également finalisé la répartition des dons.
- Par ailleurs, le collectif citoyen SeymazVie organisera une deuxième édition du nettoyage de la Seymaz le 18 janvier 2025. Cette fois, l'opération inclura également les affluents, notamment le Rouelbeau et le Chambet. L'information a été diffusée via le Meinier infos et est également visible dans les actualités du site de la commune. Je ne peux que vous encourager vivement à participer à cet événement.
- Nous avons terminé la commission dans une ambiance conviviale en découpant les tissus achetés en seconde main pour l'atelier Furoshiki du marché de Noël. Le troc-déco de Noël et l'atelier Furoshiki ont eu beaucoup de succès ; plus de 120 personnes se sont arrêtées à l'atelier pour apprendre à emballer les cadeaux avec les tissus découpés.
- Ce matin, je me suis rendue à l'atelier bilan de Communes & Climat, l'occasion pour toutes les communes participant à ces ateliers de dresser un bilan de l'année écoulée et de définir les besoins et perspectives pour 2025.

Yannick Dupraz précise que le travail de Nasser Yassine ne vise pas à comparer l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, mais à comparer les principes culturaux qui appartiennent à toutes les agricultures du monde afin de déterminer les impacts sur l'environnement en fonction de la manière dont on cultive les sols.

Simona Korff a parlé de clivage entre culture conventionnelle et biologique.

a) <u>École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)</u>

Ania Schwab donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes rencontrés le 3 décembre dernier.

- Nous avons finalisé l'organisation de l'Escalade. Ce sera le Group'Gym qui s'occupera de la buvette, car le chœur de Meinier ne souhaitait plus s'en charger. Le rendez-vous pour la population est fixé à 19h le mardi 10 décembre.
- ☑ Les cadeaux de Noël pour l'école sont arrivés ; Simona Korff et Nicolas Baltassat se sont proposés pour l'aide à l'emballage. La commission ira les distribuer dans les classes le 17 décembre.
- ☑ La fête de Noël de l'école est prévue également le 17 décembre à 18h30 ; plusieurs membres de l'EJC s'y rendront.
- ☐ Le repas que nous partageons avec les enseignants est agendé le 8 avril 2025.

b) Finances (FIN)

Enrico Castelli n'a rien à signaler.

d) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 18 novembre.

- Au cours de cette séance, nous avons finalisé l'organisation du marché de Noël. Nous avons également statué sur quelques demandes de soutien financier.
- ☑ Pour finir, les membres de la commission ont reçu une candidature dans les délais impartis pour les Mérites meynites, qu'ils ont validée.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) FIM

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Lors de la séance du 29.10.2024, un point de situation sur l'avancement des travaux du projet route de Gy 28 est effectué. Le chantier a pris environ trois semaines de retard en raison des intempéries et de la pose de la géothermie. La grue sera prochainement installée. L'absorption du retard se fera progressivement afin d'arriver comme prévu au terme de la première étape fin novembre 2025, pour la mise à disposition future de 18 appartements. Concernant les aménagements extérieurs, un ouvrage de rétention d'eau à ciel ouvert sera réalisé. L'ouvrage sera créé par une légère dépression du terrain au fond de la parcelle côté Voirons et qui permettra à l'eau de s'écouler dans la terre. Sur la place publique, trois massifs verts seront plantés pour combattre les îlots de chaleur. La zone verte entre les immeubles ne sera pas atteignable en voiture.

Sur un autre objet, la FIM et la régie concernée sont actuellement en contact avec l'Office cantonal du logement (OLO) quant au centre intergénérationnel. Ces immeubles sont subventionnés et tous les 5 ans les comptes doivent être envoyés à l'OLO. Les taux hypothécaires ont été très bas ces dernières années, ce qui a une incidence sur les loyers. L'OLO et la FIM ne sont pas d'accord sur la manière de calculer la réserve permise pour les travaux qui permet ensuite de calculer les loyers.

Le Maire suggère à Enrico Castelli d'évoquer la séance d'hier soir.

Enrico Castelli annonce que la FIM a reçu le directeur du Cercle des agriculteurs. Christophe Eyquem et sa collaboratrice marketing ont présenté ce que le Cercle fait déjà dans le quartier de l'Étang via un commerce bio et local, soit une antenne focalisée sur l'angle alimentaire. Or parmi les souhaits émis par les autorités pour le futur quartier de la poste figurait un commerce de type alimentaire. Comme le Cercle représente l'ensemble des agriculteurs genevois, la FIM souhaite évoquer ce projet avec Christophe Eyquem à qui des plans et des éléments chiffrés ont été remis. Les discussions et réflexions se poursuivront. En termes d'organisation, la structure de cette coopérative a une vocation de proximité. Cette idée a été accueillie favorablement par le Conseil qui a aussi validé, pour le futur quartier de la poste, les taux d'intérêt pour une partie des emprunts négociés à 1,5 % par Virginie Favre (contre 2,5 % initialement projetés), ce qui aura des impacts très favorables sur le plan financier de ce futur quartier.

p. 9 (sur 17) *PVCM2024-12-05em.docx*

Le Maire, qui a découvert hier soir de nouvelles options et propositions du Cercle des agriculteurs en termes de circuits courts, de proximité, etc., pense que ce serait un magnifique partenariat avec une écoute mutuelle très positive.

b) <u>FITIAP</u> (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport.

Au cours des séances du 25.9 et du 30.10.2024, les sujets suivants ont été principalement traités :

- Les échanges sont en cours entre la Fondation, Serrurerie 2000 et la société Previgest SA dans le cadre de l'extension de Serrurerie 2000. Pour rappel, une lettre d'intention entre Serrurerie 2000 et la Fondation a été signée en novembre 2023. Une autre lettre d'intention a été signée avec Previgest SA en septembre 2024. Ces lettres d'intention indiquent les conditions juridiques et financières des futurs droits de superficie (DDP). Désormais, les trois acteurs peuvent avancer dans l'établissement d'un avant-projet d'architecte. Il convient de relever que le centre de tri de la poste à Vésenaz pourrait se greffer au projet, la Poste ayant manifesté son intérêt à s'implanter dans la zone de la Pallanterie.
- Suivi du projet du groupe Konstructa : le projet devrait bientôt être mis en autorisation de construire. À ce titre, la Fondation mais aussi notre Commune de Meinier devront prononcer un préavis.
- Le projet de budget 2025 a été approuvé. Un résultat positif de Fr. 200'000.- est projeté.

c) <u>Fanfare</u>

Enrico Castelli rappelle la date du demi-concert, le dimanche 26.1.2025 à 15h, et le concert annuel le samedi 10.5.2025.

d) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos donne lecture de son rapport.

Le comité s'est réuni le 19 novembre 2024 au Centre sportif de Rouelbeau. Cette séance a été suivie d'un repas au restaurant le Rouelbeau.

Le dossier de transformation du terrain synthétique est en phase de préparation pour la mise en soumission des travaux. Tous les voyants sont actuellement au vert.

Nous avons également discuté de la problématique de l'éclairage et de l'arrosage. Ces objets seront présentés ce soir au Conseil municipal et font l'objet des délibérations N° 2024-20 et 2024-21.

À noter que les travaux de transformation ne permettront pas la tenue de la journée sportive sur site, cette année.

Le président Marc Michela a discuté avec le bureau Bugna de l'état préoccupant du bâtiment des dépôts du CSR, qui est adjacent aux vestiaires. Le bureau Bugna a proposé une petite étude afin d'évaluer l'état du bâtiment. Il est prévu d'intervenir ponctuellement si besoin pour maintenir un état du bâtiment correct et de ne pas donner suite pour le moment à l'offre du bureau Bugna.

Les installations de padel du Tennis Club (TC) de Collonge-Bellerive ont été l'objet de discussions. Ce sport est en plein essor et nous nous pencherons sur les différentes possibilités d'intégrer à Rouelbeau une piste de padel.

p. 10 (sur 17) *PVCM2024-12-05em.docx*

Le TC de Meinier, par l'intermédiaire de son président André Nasel, souhaiterait discuter prochainement des possibilités futures de jouer au tennis durant la période hivernale. Ce point sera discuté courant 2025.

Suite au cambriolage intervenu au restaurant du CSR, une offre devrait être validée pour le remplacement du système d'alarme.

Suite à la faillite de Prime Energy Cleantech, les installations photovoltaïques du CSR dont cette société est propriétaire fonctionnent toujours. Nous ne devrions pas être impactés par cette faillite, la maintenance desdites installations étant réalisée par la société Prime Energy Production qui, elle, continue ces activités.

e) GIPE (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat annonce que le groupement ne s'est pas réuni.

f) Communes-École

Paola Sanz Velasco donne lecture de son rapport.

Le comité de Communes-École s'est réuni le 13.11.2024. Pour l'année 2023-2024, le bénéfice s'élève à Fr. 23'128.-. Les inscriptions pour le second semestre seront ouvertes le 6.1.2025.

g) <u>Pompiers</u>

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La tournée des bouches à eau a été effectuée le 30.11.2024. Celle-ci a été suivie de la soirée des distinctions et des insignes d'ancienneté. À cette occasion, huit sapeurs-pompiers ont été félicités pour leurs années de service allant de 15 à 30 ans.

6. Projets de délibérations

• 2024-20: Crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 780'000.- TTC pour la réfection de l'éclairage des terrains de football du CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676

Coranda Pierrehumbert rappelle que le Conseil municipal a déjà voté un crédit pour la transformation du terrain A en synthétique, ce qui permettra de plus que doubler le temps d'utilisation du terrain, compte tenu du nombre important de joueurs. Il faut rappeler que l'USM est le club qui compte le plus de membres. Les problématiques d'éclairage et d'arrosage ont tout de suite été évoquées, pour cette dernière une nouvelle fois le 14.11.2024. Suite à ces présentations, les mandataires ont aussi investigué du côté des incitations financières pour l'éclairage; la commune a eu la confirmation d'une subvention cantonale de Fr. 12'000.- pour cette amélioration énergétique.

Enrico Castelli, qui est un fervent soutien du sport et des activités sportives en général, relève que la nécessité de rénover le terrain A et les éclairages ont toujours été très clairement annoncées. Il s'interroge cependant sur les travaux liés au système d'arrosage qui n'ont, du moins il ne lui semble pas, été évoqués par les commissions ou autour de cette table avant la présentation lors du dernier Conseil municipal et le vote, ce soir. N'étant pas expert sur ces questions, il s'interroge sur la quantité de litres et la puissance évoquées. Si la voirie et le CSR ont étudié et validé attentivement ces éléments, il les soutiendra par principe. Il est néanmoins un peu surpris par ce timing et la façon dont ces travaux ont été amenés.

Coranda Pierrehumbert répond qu'il y a eu de nombreuses discussions avec la voirie par rapport à l'entretien et l'arrosage du CSR. Il y a eu des essais d'ajustement de pression, des

p. 11 (sur 17) *PVCM2024-12-05em.docx*

réparations. Lors de la préparation du devis général pour le terrain A, les mandataires ont présenté des options pour améliorer l'arrosage. La question s'est alors posée si ces propositions suffiraient et ces options ont été écartées – ce qui a eu un impact positif sur le crédit voté – au profit d'une étude afin de déterminer les mesures adéquates pour que ce problème d'arrosage ne ressurgisse pas à moyen terme. D'où ce crédit complémentaire qui est associé au crédit d'investissement pour la réfection de l'éclairage, car les mandataires sont à bout touchant pour lancer l'appel d'offres. Cela permettrait ainsi de mutualiser et améliorer l'efficience des travaux en les réalisant tous en même temps.

En tant qu'utilisateur, **José Burgos** fait confiance aux collaborateurs de la voirie s'ils estiment que les puissances actuelles ne suffisent pas au bon fonctionnement des installations. Il y a eu d'énormes problèmes sur le terrain A, cet été. Quant aux éclairages, ceux-ci sont un énorme problème et un gros frein aux entraînements.

Coranda Pierrehumbert rappelle que le mandataire avait montré dans sa présentation que seuls les bords des terrains étaient arrosés, faute d'une puissance suffisante.

José Burgos confirme que des zones ne sont pas atteintes.

Marc Jaquet indique que l'installation réalisée à l'époque était malheureusement sousdimensionnée ; il faut faire confiance aux collaborateurs de la voirie et aux ingénieurs. De plus, la commune ne paiera pas la taxe de raccordement.

David-Peter Lê explique que le Conseil municipal ayant accepté le crédit d'investissement pour le terrain synthétique, cela n'aurait pas de sens de ne pas voter le crédit pour l'arrosage faute de quoi ces terrains seraient inutilisables pendant les périodes de grosses chaleurs. La solution de laisser la cuve enterrée lui paraît néanmoins un peu particulière avec tous les efforts faits en faveur de l'environnement, mais il fera confiance aux experts.

Coranda Pierrehumbert rappelle que cette citerne d'eau est vide depuis longtemps. Creuser pour l'évacuer ou la remplacer engendrerait des coûts énormes. Il n'y a jamais eu aucun produit chimique ou toxique à l'intérieur. Peut-être lui trouvera-t-on une utilité par la suite.

En l'absence d'autre remarque ou question, le Président propose de passer au vote.

- ► Le Conseil vote et l'accepte par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe).
- <u>2024-21</u>: Crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 170'000.- TTC pour l'optimisation des installations d'arrivée de l'eau et d'arrosage du CSR, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676

En l'absence de toute remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ► Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe).
- <u>2024-22</u>: Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier

Le Président rappelle que les élus ont tous reçu le règlement corrigé par Michel Vazquez avec les ajustements proposés par Boris Aellen et Simona Korff.

Enrico Castelli remercie tous ceux qui se sont impliqués dans ce travail. Il s'interroge sur l'art. 18 (ordre du jour du Conseil municipal).

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle aucune modification n'est apportée à la version soumise au vote du Conseil municipal.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

p. 12 (sur 17) *PVCM2024-12-05em.docx*

► Le Conseil vote et l'accepte par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents (délibération votée en annexe).

7. Divers

a) Mérites meynites

Boris Aellen demande s'il ne faudrait pas inscrire dans le règlement idoine la date de la séance de la commission comme date butoir pour la remise des dossiers.

Cette date, qui change chaque année, n'est pas forcément connue de la population, rappelle **Coranda Pierrehumbert**.

Marc Jaquet encourage l'ensemble de la population à proposer des candidats qu'ils estiment dignes de recevoir un Mérite meynite sans attendre la fin octobre.

Départ de Boris Aellen.

b) Alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste

Simona Korff relève que 45 communes de Suisse romande ont rejoint l'alliance des communes romandes contre la fermeture des bureaux de poste, à propos de laquelle elle souhaiterait un complément d'information.

Le Maire répond que les autorités meynites n'ont pas été sollicitées.

c) <u>PFAS</u> (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)

Simona Korff indique que 950 échantillons ont été analysés à Genève sur ces polluants éternels. La carte devrait normalement être à disposition sur le SITG. La commune doit-elle demander officiellement à connaître les taux relevés dans les alentours ?

Le Maire a vu le procès-verbal de la réunion du Conseil d'État qui annonçait cela, mais les autorités n'ont pas été informées.

Coranda Pierrehumbert suggère à Simona Korff d'envoyer un petit e-mail explicatif à l'Exécutif qui écrira à qui de droit.

Les PFAS se trouvant entre autres dans les mousses d'extinction incendie, **Simona Korff** indique qu'à Genève, les sapeurs-pompiers sont en train de remplacer les mousses qu'ils utilisent. Quid des pompiers de Meinier?

Le Président répond que c'est surtout le SIS qui utilise cette mousse pour les gros incendies.

d) Décorations de Noël

Simona Korff regrette que les guirlandes lumineuses installées sur la fontaine de Corsinge dissimulent celle-ci aux regards et empêchent les chevaux de s'abreuver. De plus, cette guirlande ne fonctionnait pas le jour de la fenêtre de l'Avent.

Coranda Pierrehumbert félicite la voirie pour les décorations fabriquées maison par les collaborateurs, qui sont fort sympathiques.

e) Inauguration du bâtiment XIXème le 20 novembre

Nicolas Baltassat remercie chaleureusement toutes les personnes concernées, en particulier Ania Schwab et Sylvie Barbat, pour la très belle soirée d'inauguration et l'apéritif organisé à la crêperie l'Atelier.

f) Rapport administratif et financier 2023-2024

Après une lecture attentive du rapport administratif de notre commune pour l'année 2023-2024, **David-Peter Lê** a constaté qu'une erreur regrettable s'est glissée en page 2 concernant la composition du bureau du conseil. Il tient à rappeler ici les faits : le bureau était composé de Denis Jotterand en tant que secrétaire du bureau du conseil, de Christophe Berthelet en tant que vice-président, et de David-Peter Lê en tant que président.

Cette erreur, bien que non intentionnelle, peut prêter à confusion et risque d'entacher la rigueur administrative qui doit être le socle de notre gestion communale. Toutefois, dans un souci de responsabilité budgétaire, et considérant la situation financière déjà plus que délicate de notre commune, **David-Peter Lê** propose une solution pragmatique et économiquement raisonnable :

- 1. Rectifier immédiatement la version numérique publiée sur le site officiel de la commune.
- 2. Ajouter un feuillet rectificatif dans les rapports déjà imprimés, permettant ainsi de garantir leur conformité juridique sans engager de dépenses substantielles.

David-Peter Lê remercie par avance la Mairie de bien vouloir mettre en œuvre cette correction dans les plus brefs délais. La rigueur et la crédibilité de nos documents officiels en dépendent.

Ce sera fait, confirme **le Maire** en regrettant cette coquille sur un document qui a pourtant été relu par plusieurs personnes.

g) Impacts de la votation cantonale du 24.11.2024

David-Peter Lê demande quelles seront les conséquences de la votation du 24 novembre dernier sur la projection du budget déjà déficitaire que le Conseil municipal a validé.

- 1. Devrons-nous mettre en place un plan quadriennal sur 2025?
- 2. Prévoyez-vous déjà une augmentation des centimes additionnels sur la prochaine législature ?

Le Maire rappelle que Meinier accueillera aussi de nouveaux contribuables. Selon les derniers correctifs de l'AFC, les chiffres seraient meilleurs qu'annoncés précédemment. Les autorités peuvent espérer que ce sera aussi le cas pour 2025. Il n'y a donc pas péril en la demeure. Un plan quadriennal est obligatoire à partir d'un certain seuil d'excédent de charges ; celui-ci est contraignant pour les communes sans être forcément très utile, car l'objectif des autorités n'est de toute façon pas de présenter des comptes annuels à perte, mais de chercher des solutions. Un budget négatif permet néanmoins de donner un signal politique qui démontre que les décisions prises au niveau cantonal ont des impacts sur les petites communes, contrairement à ce qui avait été affirmé dans la presse. Un des outils préconisés par le département serait de prévoir, dès 2026, la constitution d'une réserve conjoncturelle, ce qui augmentera encore la possibilité de présenter des budgets communaux négatifs sans prévoir de plan quadriennal. Si la situation se complexifiait lors de la prochaine législature, les nouvelles autorités politiques seront peut-être amenées à imaginer une augmentation du centime additionnel. Mais cela ne semble pas nécessaire pour 2025, conclut le Maire.

h) Voyage du Conseil municipal

Yannick Dupraz a appris que le voyage du Conseil municipal s'est très bien passé, ce qui lui fait immensément plaisir. Il espère que ses pairs auront compris qu'il ne pouvait s'y associer, éthiquement parlant, en tant qu'élu. Lors de cette législature, il a contribué à financer ce voyage auquel il n'a pas participé. Mais lors de la législature précédente, il avait rejoint le

Conseil municipal en cours de route et le voyage lui avait été offert. Il propose donc à la commune de conserver cette somme à titre de compensation pour le prochain voyage de fin de législature qu'il souhaite tout aussi beau que celui-ci.

Le Maire, qui remercie Yannick Dupraz pour son intervention, garde un petit sentiment d'inachevé car les élus n'ont pas pu marquer ainsi tous ensemble la fin de cette législature. Les comptes de la législature précédente sont bouclés depuis longtemps et cet argent a été rendu à Yannick Dupraz. Mais si ce dernier le souhaite, il peut faire don de cette somme. Il existe par exemple trois fonds, au sein de la commune, destinés à aider des habitants dans le besoin.

Le Président rappelle que lors de la dernière législature, le Conseil municipal aurait pu aller en train à Biarritz. Yannick Dupraz avait pourtant pris l'avion avec les autres élus.

i) Marché de Noël

Prochaine séance du Conseil Municipal :

Simona Korff

Ania Schwab remercie chaleureusement la MASE et sa présidente pour la qualité du marché de Noël, son ambiance, etc. Ce marché est très apprécié dans la région.

Et les décorations de la voirie, fabriquées avec des fers à béton, sont incroyablement jolies!

jeudi 6 février 2025 à 20h15

Christophe Berthelet

Plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 22h23.

La Secrétaire Le Président du Bureau du Conseil Municipal du Conseil Municipal

Annexes: Délibérations votées

Meinier, le 6 février 2025/em



Législature **2020-2025** Délibération n° **2024-20** Séance du Conseil municipal du **5 décembre 2024**

n 1/1

Délibération n° 2024-20

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 780'000.- TTC pour la réfection de l'éclairage des terrains de football du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676

Vu le mauvais état des installations d'éclairage actuelles au Centre sportif de Rouelbeau, l'éclairage inadéquat pour une utilisation optimale des terrains de football et l'impact négatif des hauts mâts et du système d'éclairage en général sur la faune et le voisinage,

vu la nécessité d'installer un système plus efficient, plus économe en énergie et ayant moins d'impact sur l'environnement (éblouissement / faune),

vu l'offre reçue du mandataire appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention sur 15 CM présents

- D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 780'000.- TTC, dont à déduire des subventions éventuelles, pour la réfection de l'éclairage du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676;
- 2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
- 3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 3410.300.33000.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2025 en principe ;
- 4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 78'000.- pour la charge d'amortissement :
- 5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
- 6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 780'000.-:
- 7. De donner tout pouvoir au Maire pour signer si nécessaire les actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 février 2025.

Le Président du Conseil municipal Christophe Berthelet

Meinier, le 13 décembre 2024



Législature **2020-2025** Délibération n° **2024-21** Séance du Conseil municipal du **5 décembre 2024**

p. **1**/1

Délibération n° 2024-21

Ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 170'000.- TTC pour l'optimisation des installations d'arrivée de l'eau et d'arrosage du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676

Vu le mauvais état de la citerne et le diamètre insuffisant des canalisations actuelles – pour l'alimentation en eau et l'arrosage des terrains de football du Centre sportif de Rouelbeau, qui ne répondent plus depuis plusieurs années aux besoins,

vu les options présentées par l'architecte mandaté lors de la séance du Conseil municipal le 14.11.2024 et la variante retenue consistant à changer le diamètre des canalisations et les installations y afférentes pour augmenter le débit d'alimentation,

vu l'offre reçue du mandataire appelé à soumissionner,

vu l'article 30, al.1, lettres e et m et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents

- D'ouvrir un crédit d'investissement d'un montant brut de Fr. 170'000.- TTC, dont à déduire des subventions éventuelles, pour l'optimisation des installations d'arrivée de l'eau et d'arrosage du Centre Sportif de Rouelbeau, sis au chemin des Champs-de-la-Grange / chemin du Bouchat 15, parcelle n° 1676;
- 2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Meinier, dans le patrimoine administratif ;
- 3. D'amortir le montant de la dépense nette affectée au patrimoine administratif, après déduction de subventions éventuelles, en 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le n° 3410.300.33003.00 dès l'année d'achèvement du projet, soit dès 2025 en principe ;
- 4. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2025 de Fr. 17'000.- pour la charge d'amortissement ;
- 5. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre ;
- 6. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de Fr. 170'000.-;
- 7. De donner tout pouvoir au Maire pour signer si nécessaire les actes et pièces relatifs à cette opération.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Le délai pour demander un référendum expire le 3 février 2025.



Législature 2020-2025 Délibération n° 2024-22 Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2024

n 1/

Délibération n° 2024-22

Modification du règlement du Conseil municipal de la Commune de Meinier

Vu la nécessité de modifier le règlement du Conseil municipal du 22 octobre 1987 pour l'adapter au fonctionnement actuel – sans changement fondamental – et à la modification introduite dans la Loi sur l'administration des communes (LAC B 6 05) en rapport avec le passage à un Conseil administratif pour toutes les communes genevoises, en lieu et place du système actuel, soit un e Maire et deux Adjoint es pour les communes de moins de 3'000 habitants.

vu le projet de règlement du Conseil municipal ci-joint comportant les modifications susmentionnées,

conformément à l'article 17 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide à la majorité simple par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention sur 15 CM présents

- D'adopter les modifications apportées au règlement du Conseil municipal du 22.10.1987 (en annexe).
- 2. De fixer l'entrée en vigueur dudit règlement au 1^{er} juin 2025, soit au début de la législature 2025-2030, sous réserve de l'approbation par le Conseil d'Etat ou le département cantonal compétent.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations — L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.